



**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

## Préambule – Rappels réglementaires

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est obligatoirement précédé dans les dix semaines d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Instauré par la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et modifié par la Loi n°2015-771 dite « Loi NOTRE » du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire est la première étape publique du cycle budgétaire.

Le DOB donne lieu à l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire qui est présenté au Conseil municipal.

Le rapport intègre :

- Les orientations budgétaires de la collectivité,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire informe donc les membres du Conseil du contexte économique, de ses répercussions sur la ville de Longueau en matière de projections de recettes et de dépenses, et des équilibres qui en résultent.

Dans ce cadre, les données chiffrées représentent des ordres de grandeur et ne préjugent en rien des décisions qui seront prises par le Conseil Municipal lors du vote du budget 2025.

Les données du présent rapport sont sous réserve du Compte Administratif 2024.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le présent rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

Il est communiqué dans le même délai au Président de l'EPCI dont la commune est membre. Ce dernier doit également communiquer aux communes son propre ROB.

## I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Chiffres arrêtés au 1<sup>er</sup> mars 2025

### 1) Monde et Zone euro : une croissance modérée et de nouveaux risques.

#### a) Inflation mondiale

Les risques géopolitiques s'accroissent dans de nombreux pays : la guerre en Ukraine, le conflit au Moyen-Orient, les tensions avec les Etats-Unis suite à l'élection de Donald Trump (menaces de tarifs douaniers et protectionnisme).

En Europe, la France et l'Allemagne connaissent une incertitude politique entrainant le vieux continent dans la fragilité.

Les prévisions de croissance sont faibles au niveau mondial autour de 3 %. Si les USA se maintiennent à 3%, la Chine serait à moins de 5%. En zone euro, la croissance serait inférieure à 1%.

La plupart des banques centrales ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.

La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait. La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait. A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

#### b) Zone Euro

Si l'activité a très légèrement progressée fin 2024 (notamment en Espagne et en France suite aux Jeux Olympiques d'été), la croissance reste inégale. L'Allemagne et l'Italie étant quasiment en croissance nulle.

Pour la zone Euro, les prévisions tablent sur une croissance de 1,3 % en 2025 après 0,8 % en 2024.

Concernant l'inflation, les estimations sont de 1,8 % en 2025 après 2,3 en 2024. Elle devrait donc continuer de diminuer mais lentement.

L'instauration de taxes douanières notamment de la part des Etats-Unis pourraient cependant avoir des effets négatifs sur les économies européennes.

## 2) France : le doute.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris. L'année 2024 marque une croissance du PIB de 1,1%.

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement.

L'inflation 2024 s'est stabilisée à 2%. Pour 2025 les estimations sont de l'ordre de 1 %.

L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

Au niveau de l'emploi, le secteur privé présente des signes d'essoufflement. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme. Le taux d'activité est resté stable, néanmoins la situation demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

La Loi de Finances n'a pas été votée avant début février 2025 du fait de plusieurs gouvernements successifs.

Cette instabilité institutionnelle marque de nombreux doutes pour l'avenir à court terme, notamment des finances publiques.

**En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.** Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

**En 2024, le déficit public devrait atteindre 6 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement,** ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le projet de Loi de finances ambitionne de réduire le **déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025**, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. PIB.

**Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 50 milliards € (~2 points de PIB) en 2025** pour ramener le déficit public à 5,4 %. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB.

Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de de réduction des dépenses et hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent.

### 3) Le contexte national : loi de finances pour 2025.

La Loi de finances 2025 a été promulguée le 14 février 2025 et publié au JO du 15 février 2025. La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

L'effort budgétaire demandé aux plus grandes collectivités locales a été maintenu à 2,2 milliards d'euros, comme voté par le Sénat, contre 5 milliards dans le projet de loi initial. Aide publique au développement, écologie, culture, recherche et enseignement supérieur... Les coupes dans les budgets de plusieurs ministères se chiffrent à plusieurs centaines de millions d'euros à chaque fois, malgré quelques gestes sur la prévention des catastrophes naturelles, le Fonds vert ou le budget des outre-mer, revalorisé pour répondre notamment au besoin de reconstruction de Mayotte.

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins qu'initialement prévu.

Le détail des mesures précises devrait bientôt être connu. Si la hausse des cotisations CNRACL de 12 points sur 4 ans (3 points +1 de rattrapage en 2025) a été annoncé, des inconnues persistent sur d'autres pistes d'économie. Les dotations semblent maintenues, voire certaines augmentées (mais possibles régularisation en cours d'année), la réforme de la CVAE repoussée, les valeurs des bases locatives augmentées à 1,7%, la possibilité pour les départements d'augmenter les droits de mutation pendant trois ans...

Du côté de la fonction publique, le gouvernement a fait voter une baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90% contre 100% aujourd'hui). En revanche,

l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence des agents publics de 1 à 3 jours a été rejeté. Cet allongement avait notamment été défendu par le précédent gouvernement.

## Principales mesures de la Loi de finances 2025

- **Hausse de la cotisation des employeurs à CNRACL (PLFSS, décret 30 janvier 2025)**

Annoncée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure prévoit l'augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), portant ce taux de 34,65 % en 2025, jusqu'à 43,65 % à partir de 2028.

- Cela revient à une hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total, de la cotisation des employeurs à la CNRACL,
- 12 points équivalent à une augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024 de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

Cette mesure s'applique à l'ensemble des collectivités et demeure pérenne dans le temps. L'impact sur les budgets des petites villes sera d'ampleur : à partir de 2028, le coût annuel serait de près de 1 230 millions d'euros.

Elle aura de nombreux effets pervers, dont la contraction de l'investissement local et la réduction de l'embauche de fonctionnaires et des titularisations alors que les besoins sont importants.

- **Abondement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de près de 150 millions d'euros financé par une minoration de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

La version du PLF 2025 votée en première lecture au Sénat, qui prévoyait une hausse de 290 millions d'euros de la DGF, était plus avantageuse que la version de la commission mixte paritaire (CMP) qui vient d'être définitivement adoptée dans la mesure où elle finançait intégralement la hausse de 290 millions des dotations de péréquation :

- dotation de solidarité rurale : + 150 millions d'euros
- dotation de solidarité urbaine : + 140 millions d'euros.

La moindre augmentation de la DGF, de 150 millions d'euros, ne couvre désormais que 50 % de la hausse de la péréquation. La seconde moitié sera donc financée par écrêtement interne de la dotation globale de fonctionnement, sur la dotation forfaitaire.

- **Minoration des variables d'ajustement à hauteur de 486,9 millions d'euros, dont une baisse de 202 millions d'euros de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal**

À noter qu'en 2023, selon les estimations de la direction des études de La Banque postale, 839 petites villes étaient concernées par la baisse de la DCRTP, soit près d'un tiers d'entre elles.

- **Baisse des dotations d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales**
  - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL): baisse de 145 millions d'euros, portant la DSIL à 425 millions d'euros (en autorisation d'engagement, AE) (contre 570 millions d'euros en 2024),
  - Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR): maintien à son niveau 2024, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 millions d'euros.
  - Fonds vert: hausse de 150 millions d'euros en autorisation d'engagement, portant le fonds vert à 1 150 millions d'euros (contre 2,5 milliards d'euros à sa création). A noter que le fonds vert subit une baisse de 19 millions d'euros en crédits de paiement en 2025.
- **Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico)**

Le Dilico remplace le Fonds de réserve du budget « Barnier » : il concerne plus de collectivités (environ 2 100 collectivités, contre 450 auparavant), mais pour un montant global plus faible (1 milliard d'euros, contre 3 milliards d'euros auparavant). Cette évolution présentée comme plus équitable (les plus gros ne sont pas forcément les plus riches) pose d'autres questions : le Dilico traite de la même façon une collectivité de 200 000 habitants et une collectivité de 5 habitants.

Selon la volonté du législateur, le dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement de ressources au profit de l'État, mais uniquement à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. Plus précisément, 90 % des recettes « confisquées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices (les 10 % restants abonderont le FPIC).

La répartition de l'effort a été précisée en commission mixte paritaire et inscrite expressément dans la loi : l'effort d'1 milliard sera divisé en quatre parts égales entre les 4 niveaux de collectivités. La part du bloc local s'établit à 500 millions d'euros, répartie pour moitié entre les communes et les EPCI.

Alors que le précédent Fonds de réserve fléchait l'effort sur les collectivités dont le niveau de dépenses réelles de fonctionnement étaient supérieures à 40 millions d'euros, la nouvelle contribution dépend des capacités contributives des collectivités très largement, et de la population très insuffisamment

### Chiffres clés 2025 :

- **Contexte macro-économique :**

- Croissance France 0,9 - 1,1 %
- Croissance Zone € 1,3 %
- Inflation (Fr) 1,6 %

- **Administrations publiques :**

- Déficit public (% du PIB) 5,4 % (objectif)
- Dette publique (% du PIB) 115,5 %

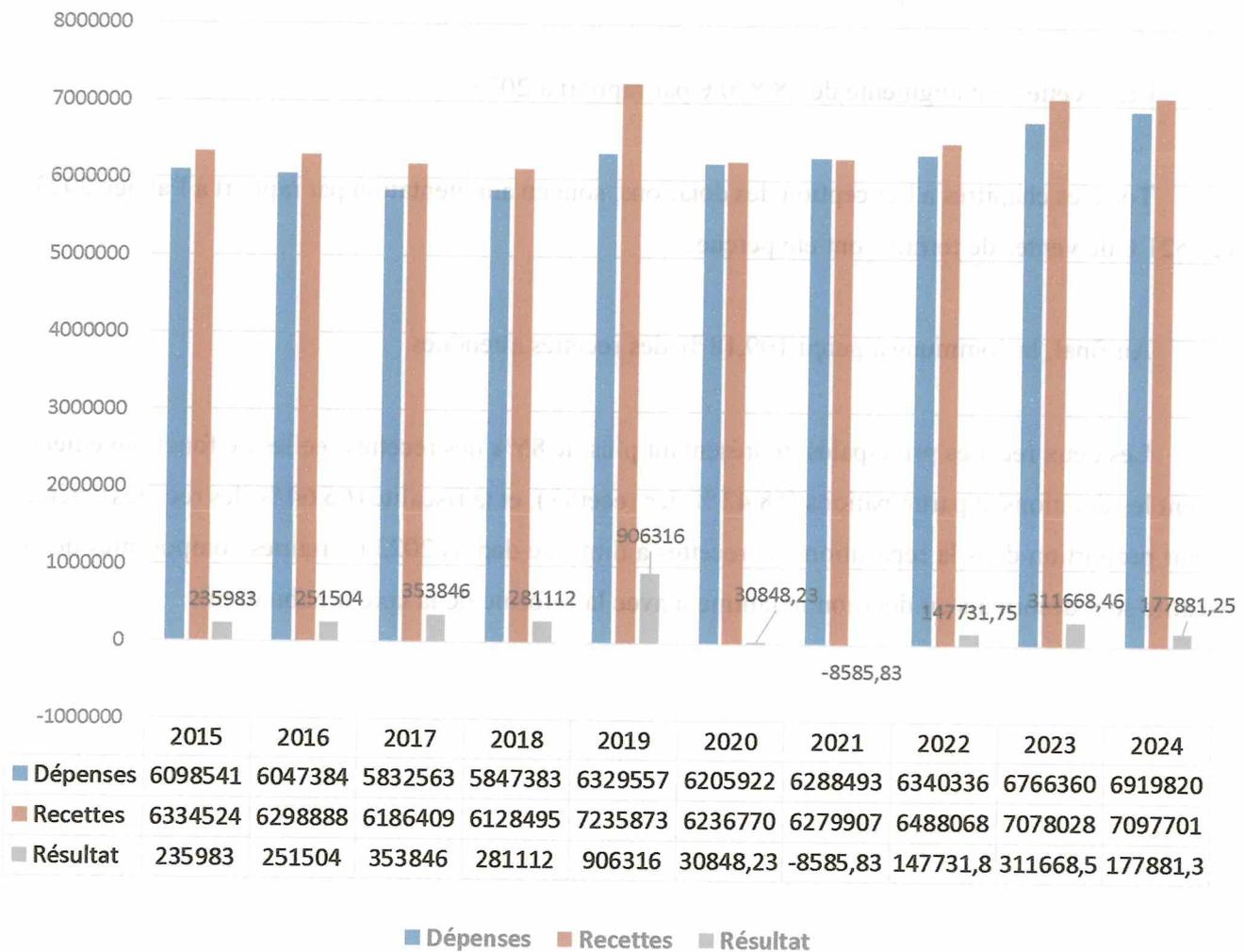
## II. ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Les équilibres de fonctionnement.

L'année 2024 présentera un excédent de fonctionnement d'environ 177 881 € sous réserve du CA et en comprenant l'intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire. Pour rappel, en 2020 ce montant était de 30 848 €, de - 8 585 € en 2021, 147 731 € en 2022 et 311 668 € en 2023.

Après plusieurs exercices marqués par la crise sanitaire, et malgré le contexte national incertain, l'année 2024 a été une année charnière du mandat car a permis de financer les travaux de rénovation d'hôtel de ville tout en absorbant les impacts de mesures étatiques comme l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Cette année devait également avoir comme objectif d'accumuler une trésorerie importante permettant de rembourser en janvier 2025 le prêt in fine d'1 million d'€ souscrit pour l'achat des terrains ICF.

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2015-2024



Hors virement à l'investissement (023), hors résultat d'exploitation reporté (002) et opérations de régularisation (042).

## B. Des recettes stables

Si depuis plusieurs années la commune est confrontée à la baisse des dotations de l'Etat, la crise sanitaire a fortement impacté ses autres recettes depuis 2020. L'année 2024 marque une stabilisation des recettes. Fait particulier, la commune, si a déjà perçu les ventes de ses terrains à construire, n'a pas pu enregistrer comptablement la totalité des transactions sur l'exercice 2024. Les formalités administratives avec le trésor public permettront l'inscription sur le budget 2025.

Les recettes de fonctionnement sont composées des chapitres suivants :

- *Produits des services (chap. 70) : tarification des services municipaux (périscolaire, cantine, concession cimetière, billetterie...)*
- *Impôts et taxes (chap. 73): TH-TFB-TFNB, TLPE, TASCOM, TADEM, FNGIR...*
- *Dotations et participations (chap. 74) : DGF, DSR, DSU,, CAF ...*
- *Atténuations de charges (chap. 013) : remboursements d'arrêts maladie, contrats aidés.*
- *Autres produits de gestion courante (chap. 75) : loyers municipaux...*

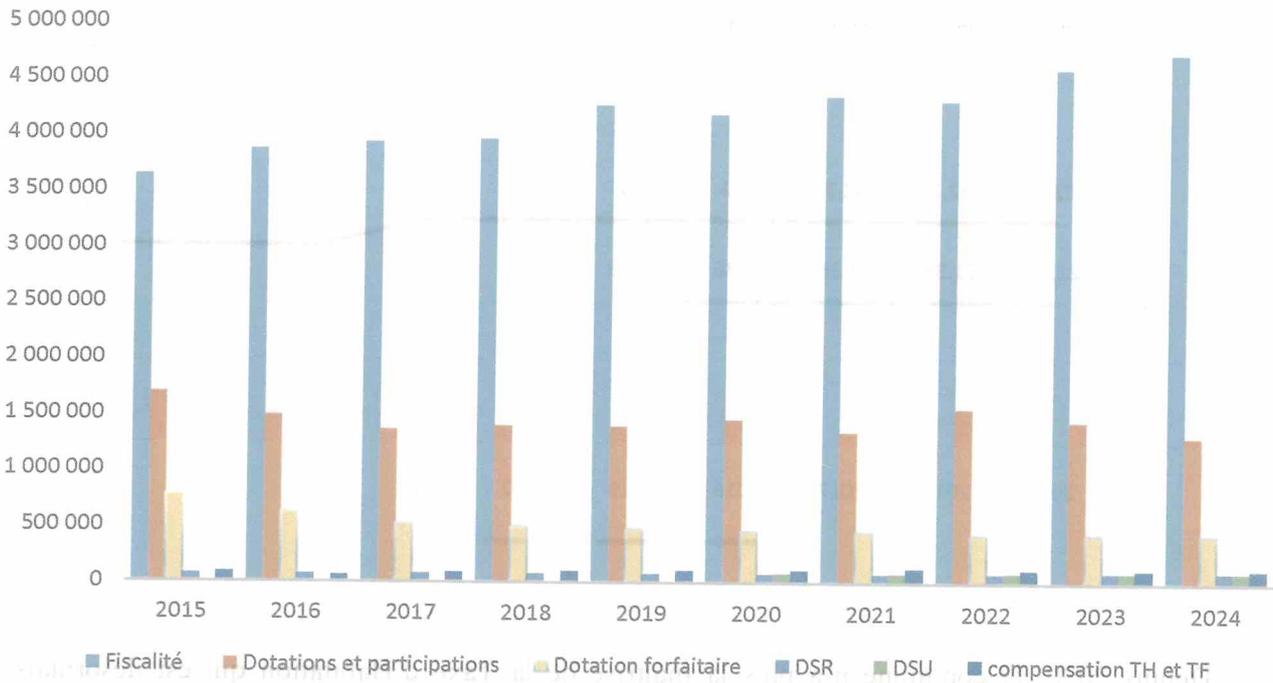
Les recettes ont augmenté de 18 870 € par rapport à 2023.

Tous les chapitres à l'exception des dotations, sont en augmentation par rapport à l'année 2023. 326 521 € de ventes de terrains ont été perçues.

Au final, la commune a perçu 109,18 % des recettes attendues.

Les deux recettes principales, représentant plus de 85% des recettes réelles de fonctionnement, restent les dotations et participations (18,42 % des recettes), et la fiscalité (66,64 % des recettes) même si leur proportion dans la répartition des recettes a diminué depuis 2023 (certaines composantes de la fiscalité sont désormais en dotation notamment avec la réforme de la taxe d'habitation).

## Evolution des ressources principales : Fiscalité et DGF



→ Tableau comparatif des recettes issues de la fiscalité et de la DGF

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Fiscalité</b>	3 863 027	3 930 891	3 961 990	4 260 571	4 183 028	4 345 066	4 304 087	4 590 600	4 729 218
<b>Dotation forfaitaire</b>	623 534	524 122	497 703	477 177	462 330	452 513	434 017	438 482	429 508
<b>DSR</b>	63 391	68 223	69 914	70 467	72 219	73 340	75 057	89 190	98 726
<b>DSU</b>					77 032	79 105	81 872	85 836	92 459
<b>Dotation perte TF/TH</b>	54 600	82 498	91 995	102 274	110 675	129 614	114 380	115 706	121 375
<b>Total</b>	4 606 552	4 605 734	4 621 602	4 910 489	4 905 284	5 079 638	5 010 007	5 319 814	5 471 286

### 1. Fiscalité

La fiscalité reposait principalement sur les 4 « vieilles » :

- *Taxe d'Habitation (TH),*
- *Taxe sur le Foncier Bâti (FB),*
- *Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB),*
- *Taxe professionnelle (supprimée)*

## Evolution des taux d'imposition 2016-2024



Depuis 2020, la commune n'a plus la maîtrise de la Taxe d'Habitation qui est désormais compensée intégralement par l'Etat.

La suppression de la Taxe d'Habitation concerne l'intégralité des contribuables depuis 2023.

Cette mesure n'a pas pour effet de supprimer le pouvoir de l'assemblée délibérante de fixer le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation. Néanmoins, si la commune décidait une augmentation de ce taux, elle ne concernerait que les résidences secondaires.

Pour rappel, en 2021, le taux du Foncier Bâti des départements a été transféré aux communes. Ainsi, en 2021, le taux de FB d'une commune est égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour un Longacoissien, le taux total de FB est de 32,2 (taux de la commune) + 25,54 (taux départemental), soit 57,74.

A partir de 2022 et pour les années suivantes, les communes votent leur taux FB sur la base de ce taux global. Un coefficient correcteur est en vigueur pour garantir une compensation de péréquation.

En 2022 la commune de Longueau a directement compensé l'augmentation de 2,57% à 6,12% de l'imposition communautaire en diminuant ses taux municipaux.

Ainsi la taxe sur le foncier bâti est passée de 32,20 à 28,78 (54,32 au total) et le foncier non bâti de 54,87 à 51,62. En contrepartie la métropole a consenti une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 70 633 € qui est revalorisée à 74 817 € pour 2025.

Le produit des impôts et taxes, représente 66,64 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Longueau soit 4 729 218 € en 2024, chiffre en augmentation (+3,02 %) par rapport à l'année

précédente, notamment dû à l'augmentation de la valeur des bases locatives par l'Etat et aux premiers effets des cessions de biens immobiliers par les bailleurs sociaux.

## 2. Dotations

Hors fiscalité (cf. 1), la Dotation Globale de Fonctionnement est composée des dotations suivantes qui représentent les principales recettes de fonctionnement de la municipalité :

- La Dotation forfaitaire
- La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.)
- La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)

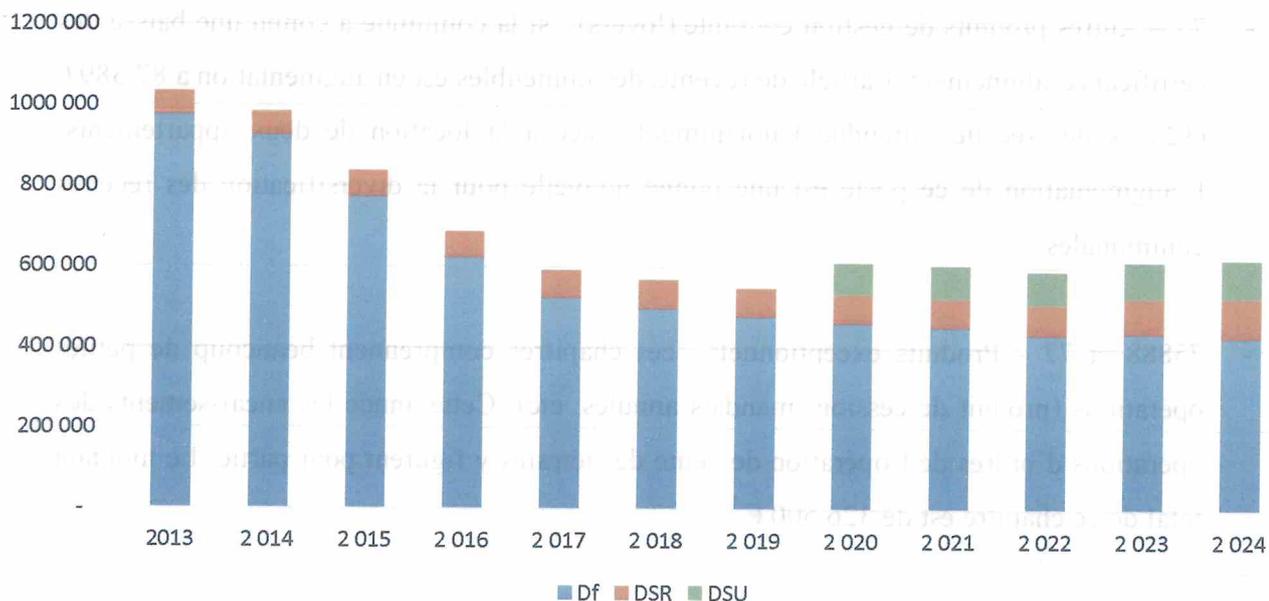
En 2013, la commune percevait 1 033 635 € de DGF.

En 2024, la commune a perçu 620 693 € de Dotation Globale de Fonctionnement répartie comme suit :

- Dotation forfaitaire : 429 508 €
- DSR : 98 726 €
- DSU : 92 459 €

Soit une diminution de **- 40 %**

### Evolution de la DGF 2013 - 2024



La diminution de la DGF s'est stabilisée depuis 2018. Si le montant de la dotation forfaitaire continue sa chute de façon régulière, le montant de la dotation de solidarité rurale est toujours en légère augmentation, et son évolution se fera toujours en fonction des variables qui la composent (le potentiel financier par habitant par exemple, la longueur de voirie, l'évolution démographique de la commune...). Idem pour la Dotation de Solidarité Urbaine.

Enfin l'attribution de compensation d'Amiens Métropole est toujours au même montant : 743 183 €/an sur la durée du mandat.

### 3. Autres recettes

- 013 – Atténuations de charges : ce chapitre est stable sur 2024 à 238 758 €. Sur cet exercice plusieurs agents étaient en arrêts « longue maladie » ou « longue durée », compensés par les remboursements de l'assurance de la collectivité. Il s'agit de spéculation sur arrêts de travail. Cette recette ne peut donc être pérenne, d'autant plus que certains agents passeront en invalidité sur 2025.
- 70 – Produits des services : les bons résultats de 2023 se confirment (124% des recettes attendues perçues, soit 403 374 €). Les centres péri et extra scolaires ont fait de très bonnes recettes, la crèche stagne, notamment en raison de la fusion et de la baisse de lits. Par ailleurs la convention de remboursement Amiens Métropole sur l'entretien des locaux est de 24 645 € (24 281€ en 2023).
- 75 – Autres produits de gestion courante (loyers) : si la commune a connu une baisse des certificats d'alignement, l'article de revenus des immeubles est en augmentation à 87 389 € (124 % des recettes attendues) notamment grâce à la location de deux appartements. L'augmentation de ce poste est une bonne nouvelle pour la diversification des recettes communales.
- 75888 et 77 – Produits exceptionnels : ces chapitres comprennent beaucoup de petites opérations (produit de cession, mandats annulés, etc). Cette année les encaissements des opérations d'ordres de l'opération de vente des terrains y figurent pour partie. Le montant total de ce chapitre est de 326 500 €.
-

**Conclusion :**

L'année 2024 a été marquée par une stabilisation des recettes de la collectivité (+0,27 %).

Cette augmentation provient d'une amélioration des recettes liées aux services et aux ventes de terrains.

Il convient également de noter que tous les chapitres sont en progression. La commune a perçu 109 % de ses recettes prévisionnelles.

Les résultats excédentaires de l'ancienne régie de transport seront reportés sur l'exercice 2024 en fonctionnement (environ 79 000 €) et en investissement (environ 260 000 €).

L'année 2025 permettra d'inscrire toutes les ventes de terrains pour solder cette opération de réhabilitation de l'ancien Longueau. Certaines inconnues demeurent suite au vote de la Loi de Finances notamment l'augmentation des taux de cotisations à la CNRACL, la pérennité des dotations...

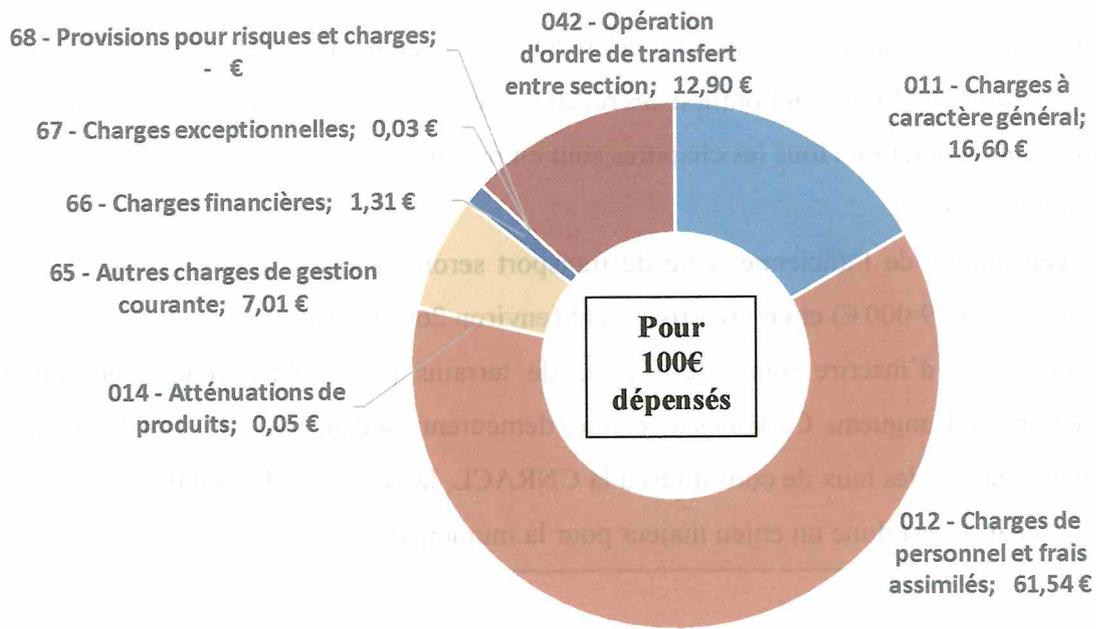
La maîtrise de ses charges est donc un enjeu majeur pour la municipalité.

**C. La nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement.**

Les dépenses principales d'une collectivité sont les dépenses de personnel (chap.012) et les dépenses à caractère général (chap.011).

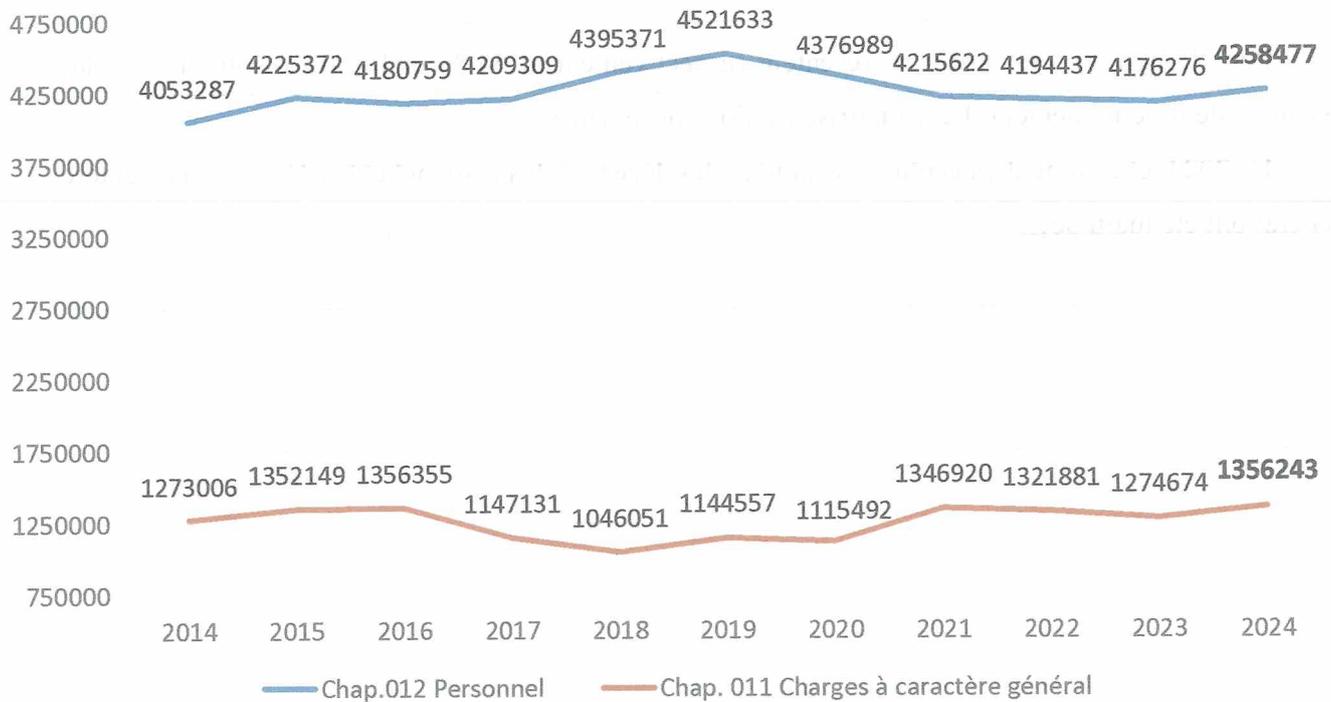
Pour Longueau, ces postes représentent respectivement 61,54 % et 19,60 %, soit 81,1 % des dépenses de fonctionnement. Leur maîtrise est donc nécessaire.

En 2024, et comme depuis plusieurs années, les dépenses de personnel et les dépenses à caractère général ont été maîtrisées.



Répartition des dépenses générales de fonctionnement 2024 pour 100 € dépensés

Evolution des Dépenses principales de fonctionnement



## 1) Le personnel (chapitre 012)

### a) Etat des lieux

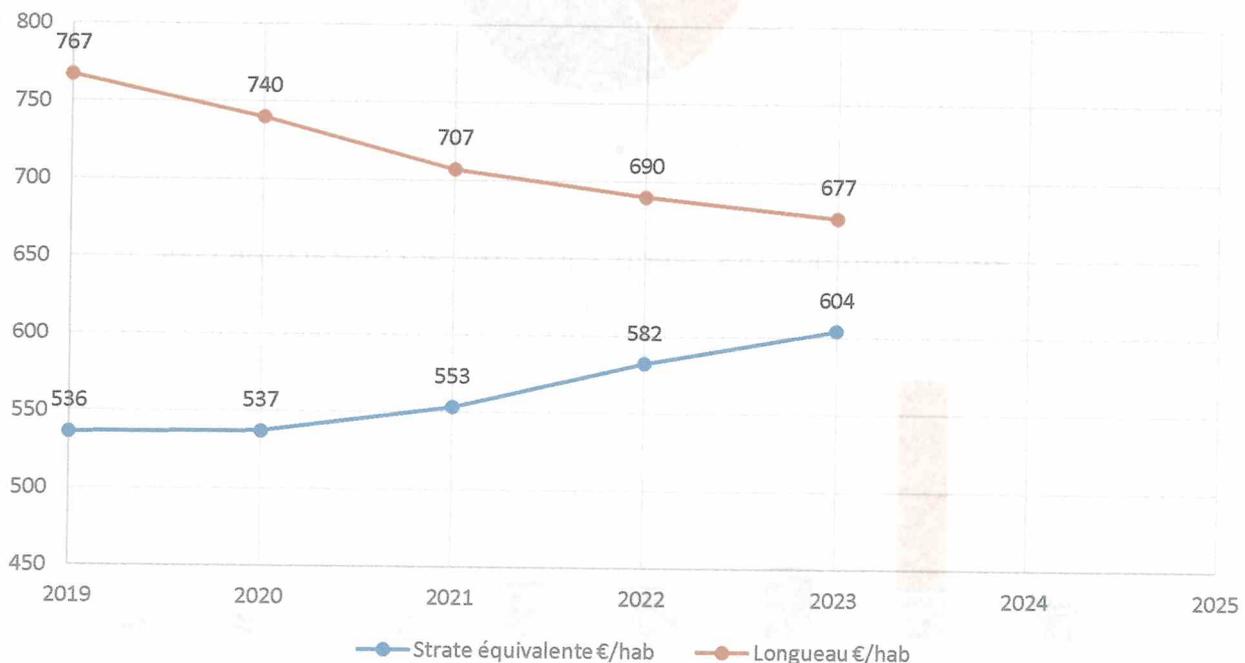
La Ville de Longueau étant une mairie de services, le chapitre 012 est le poste de dépenses le plus important. Il représente actuellement 61,54 % des dépenses de fonctionnement (70,52% en 2020). L'évolution de ce poste est primordiale pour les finances de la collectivité.

Les dépenses de personnel de Longueau ont été très au-dessus des moyennes des communes de la même strate en France. Pour preuve en 2019 les dépenses salariales des communes équivalentes étaient de 536 € /habitant, contre 767 € /habitant, soit un écart de presque 1,3 million d'euros.

Depuis 2020 un effort considérable a été fait et l'écart avec la moyenne nationale est passée de 43% à 12 % en 2023.

Attention, le but n'est pas une réduction brute mais l'objectif est d'avoir un nombre d'agents efficient, avec des agents peut-être moins nombreux, mais mieux rémunérés (directement et indirectement).

Comparatif commune équivalente (France) et Longueau -  
Dépenses de personnel en €/habitant



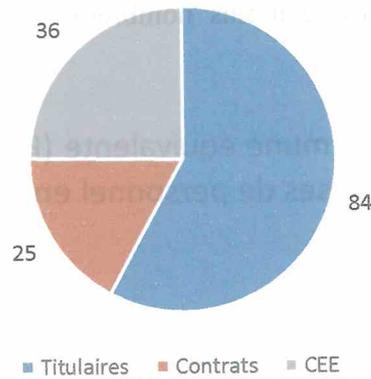
**Evolution des charges salariales (valeurs DGFIP - sources ministère des Collectivités Locales)**

Année	Population DGFIP	Strate équivalente		Longueau		Ecart		Évolution	
		Moyenne de la strate €/hab	en €	€/hab	en €	€/hab	en €	% d'écart avec la strate moyenne	/n-1
2019	5 608	536	3 005 888	767	4 301 336	231	1 295 448	<b>43%</b>	
2020	5 665	537	3 042 105	740	4 192 100	203	1 149 995	<b>38%</b>	-3,52%
2021	5 738	553	3 173 114	707	4 056 766	154	883 652	<b>28%</b>	-4,46%
2022	5 810	582	3 381 420	690	4 008 900	108	627 480	<b>19%</b>	-2,40%
2023	5 859	604	3 538 836	677	3 966 543	73	427 707	<b>12%</b>	-1,88%

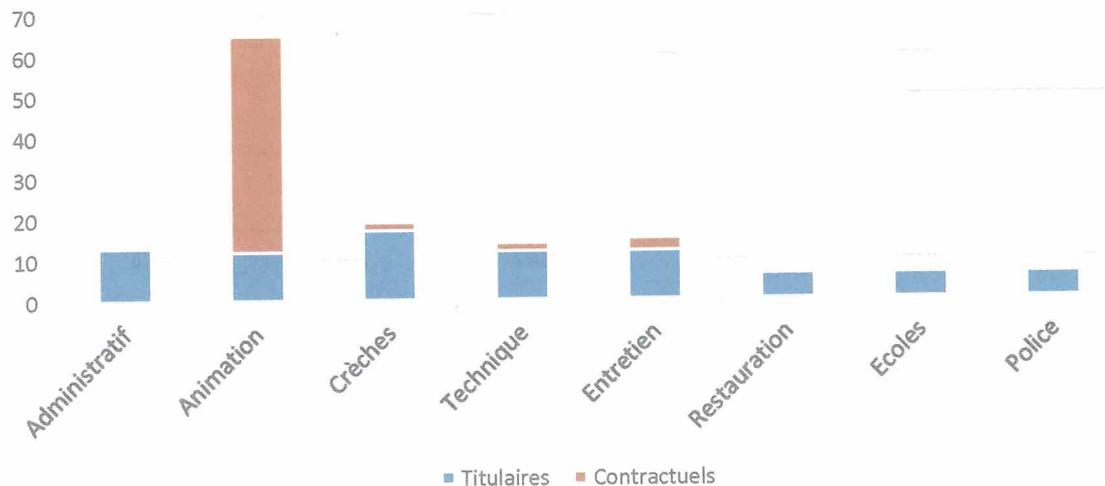


**Rattrapage de la moyenne nationale. La Ville est passée d'un écart de 43% à 12 % en 4 ans.**

Effectif cumulé 2024 : 145

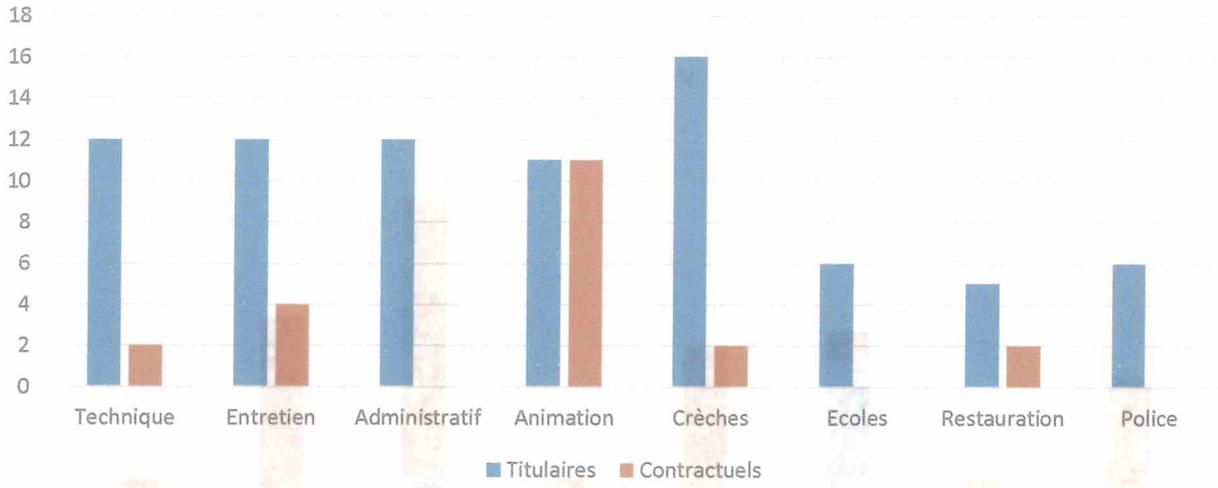


Répartition des 145 agents (titulaires et contractuels) sur 2024



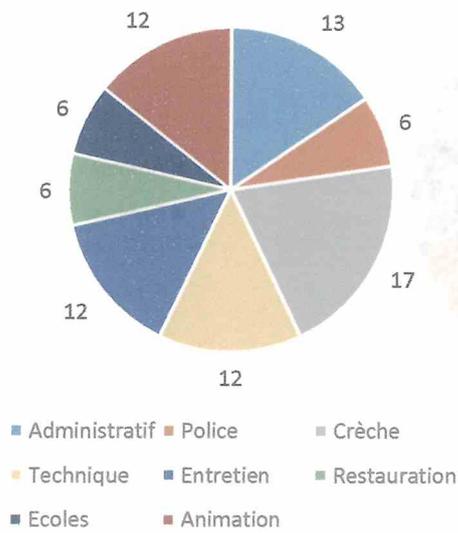


Effectifs au 31/12/2024 : 104 agents (83 T et 21 C)

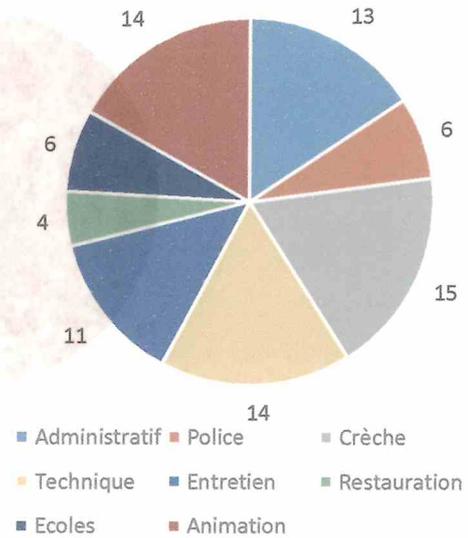


Concernant les agents titulaires :

84 agents titulaires présents au cours de l'année 2024

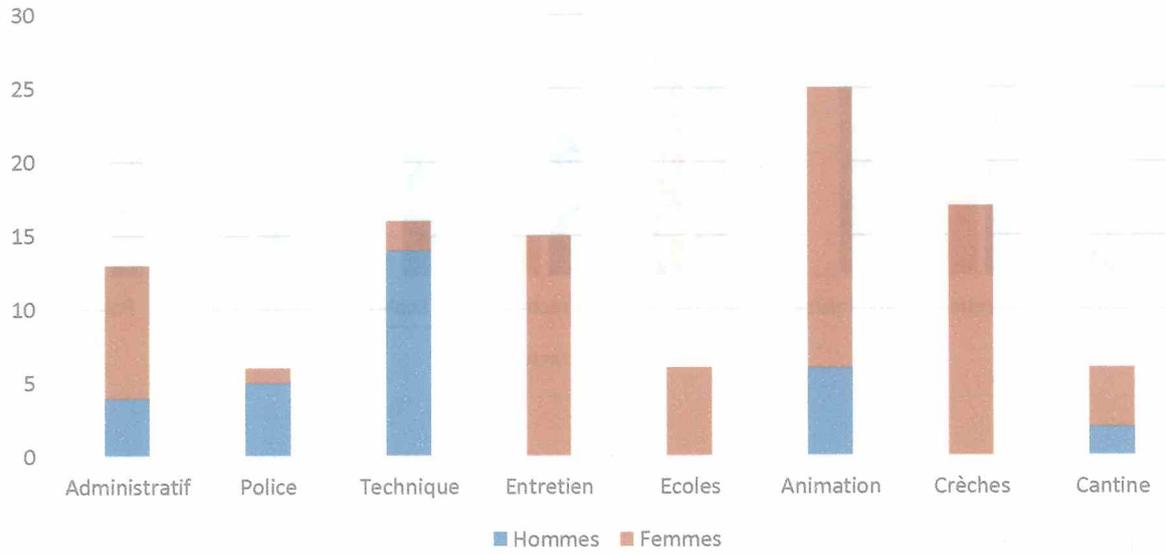


83 présents au 31/12/2024

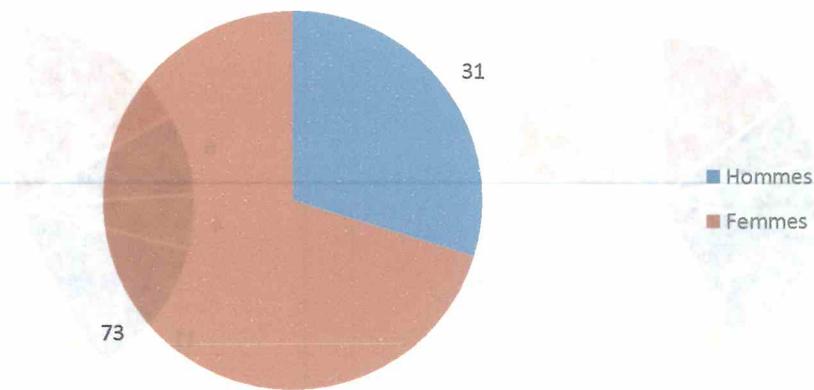


Répartition par sexe des agents :

Répartition des sexes par services au 31/12/2024



Répartition des agents au 31/12/2024



## b) Parité

Dans la fonction publique (Etat, Hospitalière, et Territoriale), les agents sont rémunérés sur la base de grilles indiciaires. Une égalité salariale totale existe entre les femmes et les hommes.

Longueau est une commune qui respecte strictement la parité salariale. Un agent, quel que soit son sexe, perçoit la même rémunération à poste, responsabilité et ancienneté équivalent.

Concernant les postes à responsabilité pour la commune + CCAS + SIVU, aucune sur-représentation n'existe :

Poste	Nombre	Femme	Homme
<b>DGS</b>	1		1
<b>Directeur.rice de pôle</b>	5	3	2
<b>Responsables de services</b>	10	7	3

Le Complément Indemnitare Annuel créé en 2023 est similaire à responsabilité égale.

## c) Evolution

Une augmentation « automatique » du budget du personnel :

- Passage automatique des échelons des grilles indiciaires,
- Glissement Vieillesse Technicité,
- Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), même s'il est actuellement mis en attente,
- Le nouveau Régime Indemnitare (RIFSEEP),
- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires en 2022, 2023 et 2024 :
  - +3,5% en 2022.
  - Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : +1,5%
  - Augmentation de 9 points d'indice pour les agents de catégorie C et certains B au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le cumul de ces deux augmentations est estimé à environ + 60 000 € sur l'année 2023 (à effectif constant).

- + 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Part du budget du personnel et assimilé dans le budget de fonctionnement :

La masse salariale a représenté 61,68 % des dépenses de fonctionnement en 2024. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2023 (+ 82 200 €).

L'objectif fixé est une gestion pragmatique de la politique de ressources humaines. Chaque mouvement, chaque départ en retraite ou mutation doit être évalué pour déterminer la décision de remplacement.

En 2024 des dépenses supplémentaires ont été nécessaires pour :

- solder la mise à disposition d'un agent du SIVU vers la commune (agent intégré Mairie depuis juillet 2024),
- procéder aux remplacements des agents en arrêts de travail (recettes correspondantes en 013),
- assurer la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel des agents à 100 % pour la première fois (50% versé en 2023).
- Payer les frais supplémentaires pour assurer la tenue des élections législatives imprévues.

Evolution des dépenses de personnel depuis 2016									
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024	
4 209 309	4 395 371	4 521 633	4 376 989	4 215 622	4 194 437	4 176 276	4 258 477	+ 1,97%	+ 82 200€

Malgré le GVT et les augmentations successives qui ont impacté la masse salariale, le chapitre 012 se trouve au même niveau qu'il y a 10 ans. L'écart avec les communes de la même strate se réduit très fortement.

La collectivité a pris des mesures pour contenir l'augmentation de ce chapitre : non remplacement automatique d'un agent partant en retraite ou en mutation, mutualisation, mise à disposition...

En 2025-2026 plusieurs agents vont partir à la retraite. Chaque dossier sera étudié avec attention afin d'évaluer la nécessité de remplacement ou non en fonction des besoins éventuels sur le service concerné ou sur un autre service.

Depuis 2023 la commune a respecté ses engagements et a mis en place le Complément Indemnitaire Annuel pour les agents. Cette composante du RIFSEEP a eu nécessairement un impact sur le budget 2023 car a été appliqué au prorata temporis, mais surtout à partir de 2024 (année pleine). Le montant est d'environ 40 000 €/an charges incluses.

## 2) Les charges à caractère général

Le chapitre 011 comprend la majorité des dépenses « courantes » de la ville :

- Fournitures de petit équipement,
- Electricité, gaz, eau, assainissement,
- Eclairage public,
- Alimentation,
- Fournitures administratives,
- Crédit-bail mobilier, locations mobilières,
- Fournitures scolaires,
- Fêtes et cérémonies, actions culturelles, éducatives et sociales,
- Transports,
- Etc.

Depuis plusieurs exercices, tout en préservant la qualité du service, la collectivité rationalise ce chapitre (*actualisation des tarifs du périscolaire, actualisation des tarifs cantine, exonérations fiscales, mise en concurrence systématique entre fournisseurs, réduction importante des contrats de crédit-bail*).

Evolution des dépenses du chapitre 011 depuis 2016								
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023- 2024
1 147 131	1 046 051	1 144 557	1 115 492	1 346 920	1 321 881	1 274 674	1 356 243	+6,4 % Soit+ 81568€

Malgré l'inflation ce chapitre est maîtrisé. Comme annoncé l'an passé, 2024 a été une année de transition, notamment concernant le prix des énergies. Désormais, le nouveau contrat en groupement de commandes de Territoire d'Énergie (ancienne FDE 80) est en attractif (environ 23 % d'économies annoncées).

Depuis plusieurs années, le chapitre 011 est un sujet majeur pour les services municipaux et un travail important d'apurement, de renégociations, de remise en concurrence a été effectué.

#### Articles marquants :

- Energie (électricité, chauffage urbain) : la commune a été protégée jusque 2023 compris par le contrat énergie de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) (prix bloqués). En 2024 les dépenses ont augmenté de près de 40 000 €. Une diminution est à prévoir sur 2025.
- Fournitures d'entretien : très bonne maîtrise de ce poste budgétaire depuis 2 exercices. Le budget est passé de près de 40 000 €/an à 20-25 000 €/an. A qualité de produit équivalent à la suite de la remise en concurrence du fournisseur.
- Fournitures administratives : en diminution par rapport à n-1 de pratiquement 50%.
- Prestations de services :
  - o Article 611 - prestataires de service : après plusieurs années d'augmentation, ce poste a fortement diminué passant de 400 160 € en 2022 à 216 187 € en 2024. Cette évolution s'explique par un grand travail d'apurement, le non-renouvellement de prestations externes (en les transférant en régie directe). En 2024 cet article s'est clôturé à +13 891€ par rapport au prévisionnel. Cette augmentation s'explique par deux postes : nouveau prix des repas à la suite du renouvellement du marché de restauration scolaire, délégation aux PEP 80 des CAJ de fin d'année suite absence de la directrice. En 2025 il se trouvera également augmenté toujours du fait du CAJ.
  - o Article 6135 : prévisionnel 80 000 €, réalisé 111 132 €. Si la somme dépensée est dans la moyenne des derniers exercices, la différence par rapport au prévisionnel s'explique par une nouvelle ventilation avec les frais de télécommunications. Le cumul des deux articles correspondant au prévisionnel. 2025 sera la première année impactée par le changement de prestataire de photocopieurs. L'économie prévisionnelle, toute charge confondue, de ce nouveau marché est estimée à – 60% (plus de 180 000 € sur la durée du marché).
  - o Article 61351 – matériel roulant : première année pleine de la balayeuse municipale.

- Fêtes et cérémonies : augmentation de l'article par rapport au prévisionnel en raison de l'organisation de manifestations améliorées (notamment fête dans la ville, échanges avec la Bulgarie). Stabilisation à 95 000 € à prévoir en 2025.
- Catalogues et imprimés : le budget est stabilisé sous les 10 000 € (l'année 2023 avait vu la parution du bilan de mi-mandat).
- Versement à des organismes de formation : remise à niveau des formations premiers secours et incendie au personnel, formations obligatoires, fin de contrat d'apprentissage. Montant de l'année 2024 : 15 331 € (9 729 € en 2023).
- Transports : dépenses stables autour des 20 000 € annuel pour toutes les sorties des services (principalement de l'enfance).
- Frais de télécommunication : re ventilation des dépenses et impact des nouveaux contrats négociés.
- Honoraires médicaux : impact de l'obligation d'avoir un Référent Santé Accueil Inclusion à la crèche depuis la fusion : 13 609 € sur 2024.
- Frais d'actes et de contentieux : frais pour le transfert de la Croix de Fer (6 480€), honoraires d'avocat pour le dossier SENEOS.
- Honoraires avocat-conseil : 20 353 € en 2024 : frais de médiation SENEOS, frais d'huissier pour évacuation des logements d'urgence, procédure d'expulsion, protection fonctionnelle de Monsieur le Maire, frais d'études.

#### Autres dépenses

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre qui comprend notamment les indemnités des élus et les subventions aux associations est en diminution par rapport à l'année précédente (-109 847 € pour un total de dépenses de 429 893 €).

La diminution s'explique par deux raisons :

- le versement d'équilibre au CCAS s'est fait à hauteur de 185 000 € (245 000 € n-1), cependant cette subvention devra être augmentée en 2025.
- le remboursement de l'aide précarité à l'Etat de 76 000 € en 2023, apuré et donc non présent en 2024.

Quant aux subventions, la dépense a été de 45 500 € conformément aux travaux de la commission d'attribution des subventions communales instituée depuis 2023.

#### - Chapitre 66 – Charges financières

La commune est faiblement endettée. En 2024 a été débloqué un emprunt d'1,5 million d'€uro afin de financer l'opération de rénovation et d'extension de l'hôtel de ville. En conséquence, les intérêts de l'emprunt ont augmenté et ont représenté 92 275 € pour 2024. Néanmoins, et pour rappel, ces intérêts représentaient 192 855 € en 2019. La trajectoire est donc maîtrisée comme cela sera détaillé par la suite.

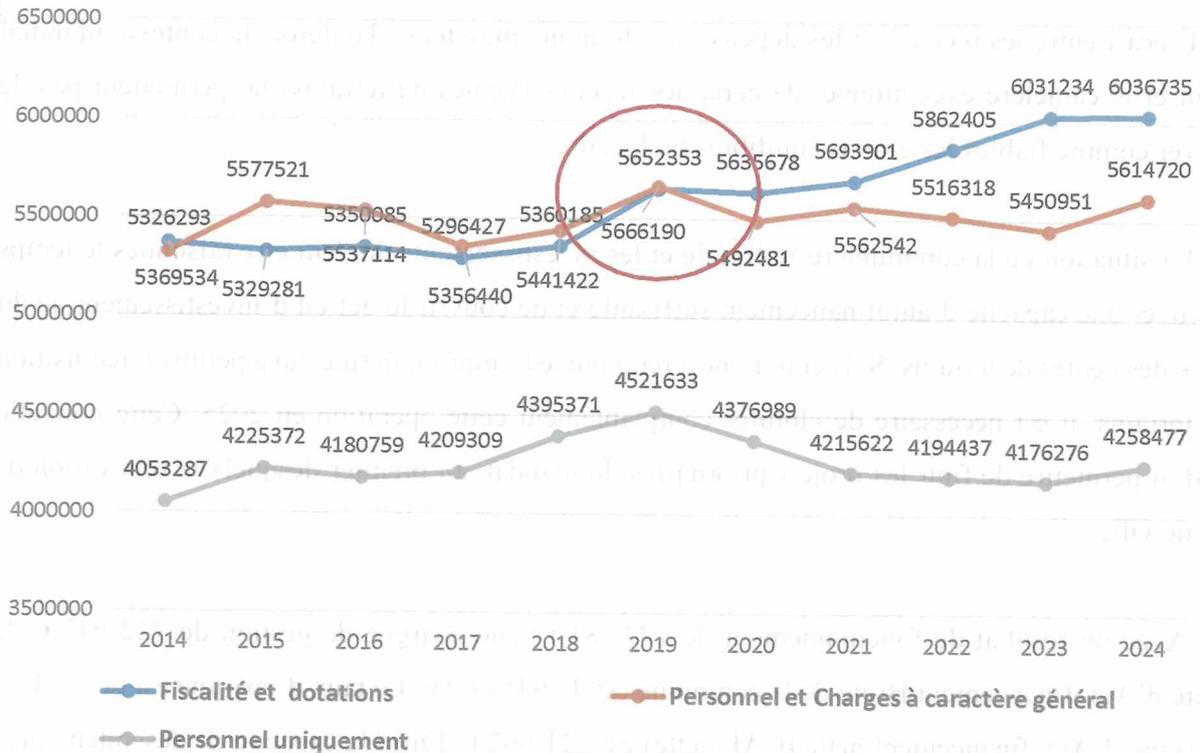
#### - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

En 2024 les dépenses de ce chapitre se limitent aux annulations de titres.

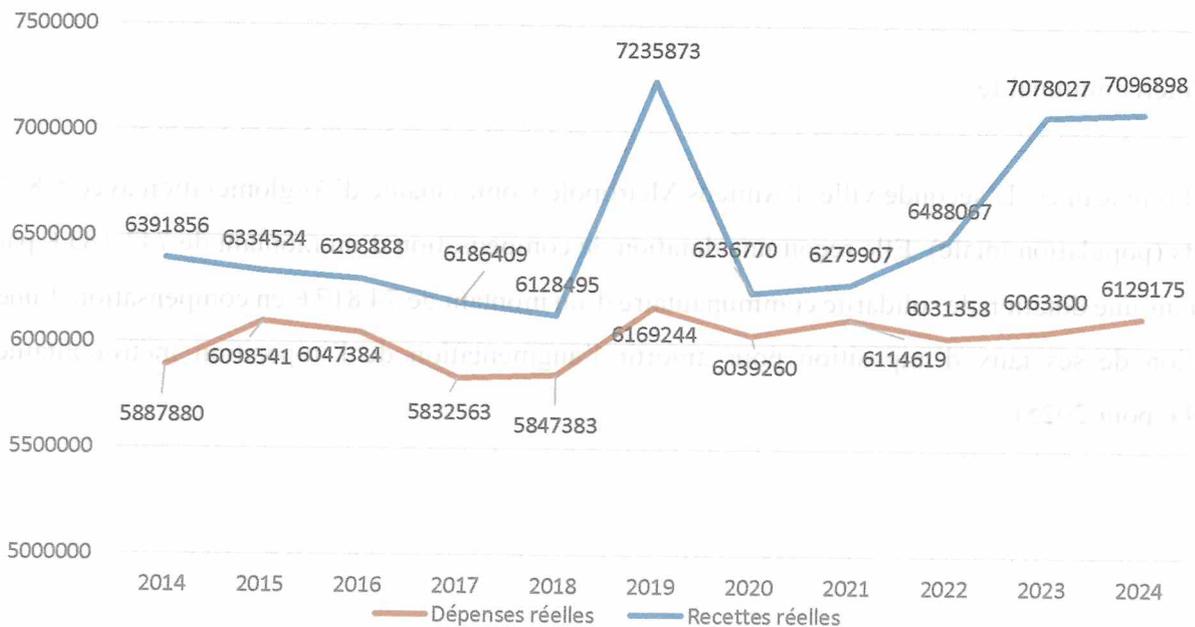
## Bilan

### 1) Retour sur 2024

#### Evolutions des D et R principales



#### Evolution des dépenses réelles et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2014



Si les dépenses contraintes ont augmenté en 2024, la tendance des dernières années se confirme avec la maîtrise des postes importants malgré un contexte inflationniste et les augmentations de la masse salariale.

L'écart entre les recettes et les dépenses est toujours maintenu. Toutefois le contexte mondial incertain et le caractère exceptionnel de certaines recettes (ventes de terrains) ne permettent pas de considérer comme fiables les grands équilibres budgétaires.

La situation de la commune reste fragile et les investissements doivent être raisonnés le temps de retrouver une capacité d'autofinancement suffisante et de couvrir le déficit d'investissement né du décalage des ventes de terrains. Si la commune a remboursé l'emprunt in fine qui a permis l'acquisition de ces terrains, il est nécessaire de clôturer comptablement cette opération en 2025. Cette nouvelle année doit permettre de finir les projets prioritaires du mandat, au premier desquels la rénovation de l'hôtel de ville.

Avec un résultat de fonctionnement de 177 881 €, une épargne de gestion de 722 947 €, la Capacité d'Autofinancement Brute de la commune est de 645 662 €. Le taux d'épargne est de 9,54 %. La Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) est 221 662 €. Enfin la capacité de désendettement est désormais de 6,84 ans pour 4 415 763 € de dette (emprunt pour hôtel de ville).

La trajectoire financière de la commune reste positive malgré une légère détérioration des ratios. Il est nécessaire de maintenir ces efforts afin de pérenniser les finances de la ville.

## 2) Intercommunalité

Longueau est la seconde ville d'Amiens Métropole Communauté d'Agglomération avec 5 807 habitants (population totale). Elle reçoit une dotation de compensation d'un montant de 743 183 € par an ainsi qu'une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 74 817 € en compensation d'une diminution de ses taux d'imposition pour amortir l'augmentation de l'imposition métropolitaine (75 099 € pour 2025).

<b>Bilan des orientations 2024</b>		
<i>Maintien des taux d'imposition</i>	<i>Atteint</i>	
<i>Diminution des charges à caractère général, objectif entre 1,2 million € et 1,3 million €.</i>	<i>Non atteint</i>	<b>1 340 981 €</b>
<i>Maîtrise des dépenses de personnel</i>	<i>Atteint</i>	<b>+ 1,97 % + CIA intégral versé en décembre</b>
<i>Maintien des actions en direction de la population (aînés, associations, éducation, familles, événementiel...), création d'un budget participatif.</i>	<i>Atteint</i>	<b>Actions maintenues et développées Budget participatif réalisé</b>
<i>Poursuite des actions pour l'amélioration du cadre de vie (plantations, propreté, éco-citoyenneté...).</i>	<i>Atteint</i>	

### Orientations 2025 de la section de fonctionnement

- *Maintien des taux d'imposition,*
- *Maintien des charges à caractère général, objectif d'1,3 / 1,4 million €.*
- *Augmentation maîtrisée des dépenses de personnel, notamment pour le service technique.*
- *Maintien des actions en direction de la population (aînés, associations, éducation, familles, événementiel...),*
- *Poursuite des actions pour l'amélioration du cadre de vie (plantations, propreté, éco-citoyenneté...).*

## III. ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## A. Bilan 2024

Programmes d'Investissement 2024	Opération	Budget prévisionnel	Devis signé/Dépense réalisée	Recette attendue	Recette réalisée
Programme 14 - Atelier municipal	Matériel	7 500,00	1 200,00		
	Barrières, tables, poubelles	7 000,00	3 481,20		
	Chaises salles et ST	35 000,00	38 605,83		
	<b>TOTAL</b>	<b>49 500,00</b>	<b>43 287,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Programme 41 - Informatique Mairie	Informatique	2 000,00	2 171,40		
	Logiciels métiers	12 500,00	9 657,36		
	<b>TOTAL</b>	<b>14 500,00</b>	<b>11 828,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Programme 97 - bâtiments publics	Massicot	500,00			
	Séparation eau/elec MDE	10 000,00			
	RAR 2023	38 650,99	39 633,11		
	Equipement cuisine	6 500,00	2 633,64		
	Faux plafond Anne Frank	47 500,00	15 231,91		10 153,90
	Sanitaires Louis Prot				
	Radiateurs Anne Frank		2 039,45		
<b>TOTAL</b>	<b>103 150,99</b>	<b>59 538,11</b>	<b>0,00</b>	<b>10 153,90</b>	
Programme 66 - Cimetière	Cavurne	10 000,00	9 600,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>	<b>9 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Programme 101 - Rénovation Statues	Prestation	6 000,00	5 940,00		
	DRAC			2 500,00	2 475,00
	CD 80			1 000,00	1 732,50
	<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00</b>	<b>5 940,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>4 207,50</b>
Programme 100 - Rénovation Mairie	Travaux	1 400 000,00	1 141 800,86		
	VRD	146 346,45	62 187,00		
	MOE		37 836		
	Sonorisation et informatique	15 000,00			
	Sécurisation	15 000,00	11 529,25		
	Mobilier	65 000,00	58 951,50		
	Fonds vert			300 000,00	117 752,00

	DETR			280 000,00	84 000,00
	Aléas	50 000,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>1 691 346,45</b>	<b>132 667,75</b>	<b>580 000,00</b>	<b>201 752,00</b>
<b>Programme 83 - Presbytère</b>	Construction	8 700,00			
	Voirie	25 511,07			
	Autres	11 577,18			
	DM Impasse Magnier	11 463,42			
			55 573,49		
	<b>TOTAL</b>	<b>57 251,67</b>	<b>55 573,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Programme 84 - Nouvelle restauration scolaire</b>	Isolation phonique	2 691,60	2 691,60		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 691,60</b>	<b>2 691,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Programme - 82 AMO Mairie</b>	Etudes	16 080,00	16 080,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>16 080,00</b>	<b>16 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Programme 86 - Travaux Paul Barroux</b>	Rampe PMR		1 068,00		
	Chaudière	43 386,00	43 386,00		
	Travaux (isolation)	391 000,00	6 300,00		
	DETR				12 615,61
	DSIL			280 400,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>434 386,00</b>	<b>50 754,00</b>	<b>280 400,00</b>	<b>12 615,61</b>
<b>Programme 87 - Videoprotection</b>	Phase 2	111 430,75	111 424,92		
	DETR			31 243,00	27 856,23
	CR			30 000,00	25 075,78
	DETR phase 1			12 615,61	
	<b>TOTAL</b>	<b>111 430,75</b>	<b>111 424,92</b>	<b>73 858,61</b>	<b>52 932,01</b>
<b>Programme 88 - Police municipale</b>	Logiciel	4 800,00	4 080,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>4 800,00</b>	<b>4 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Programme 89 - Eglise</b>	Travaux	7 800,00	7 716,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>7 800,00</b>	<b>7 716,00</b>		
<b>Programme 9004 - Aménagement de chaussée</b>	Voirie 2023	24 404,16			
	Protection incendie 2/3	15 000,00	14 468,40		
	Voirie 2024	100 000,00	106 836,24		
	<b>TOTAL</b>	<b>139 404,16</b>	<b>121 304,64</b>		
<b>Programme 9007 - Eclairage Public</b>	Phase 2	17 355,52	16 224,92		
	CD80			35 000,00	35 000,00

28 Mars 2025

	TOTAL	17 355,52	16 224,92	35 000,00	35 000,00
<b>Programme 93 - Regroupement des crèches</b>	Mobilier	12 050,82	5 614,00		
	Extérieur	7 500,00	6 271,73		
	volets	20 350,00	20 336,72	7 625,00	
	Mobilier	20 000,00	16 319,93	3 520,00	
	rict		540,00		
	TOTAL	59 900,82	49 082,38	11 145,00	0,00
<b>Programme 94 - Squares et Plantations</b>	Entrée de ville et plantation	10 000,00	6 451,15		
	TOTAL	10 000,00	6 451,15		
<b>Programme 95 - Achat de terrains</b>	Fin de viabilisation	40 000,00	38 196,66		
	TOTAL	40 000,00	38 196,66	0,00	0,00
<b>Aires de jeux</b>	Structure	50 000,00	53 400,48		
	CD 80			10 000,00	
	CD 80			5 157,00	8 655,00
	DETR				
	TOTAL	50 000,00	53 400,48	15 157,00	8 655,00
<b>Enfance</b>	Mobilier MDE	4 000,00	1 000,30		
	Matériel CAJ	1 000,00	687,00		
		5 000,00	1 687,30	0,00	0,00



**B. Les Restes à Réaliser (RAR) pour 2025**

- 1 414 849 € en Recettes
- 167 269 € en Dépenses

**IV. ORIENTATIONS 2025 ET ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES**

(cf. powerpoint)

Les projets prioritaires (sous réserve de l'enveloppe disponible) :

- ❖ Fin de la rénovation de l'hôtel de ville.
- ❖ Fin de la rénovation de l'école Paul Barroux et des sanitaires Louis Prot.
- ❖ Fin de l'opération de rénovation de l'éclairage public.
- ❖ Re-végétalisation et embellissement de la commune, réfection des voiries.
- ❖ Remboursement d'emprunt in fine « achat de terrains » (janvier 2025).

Dépenses		Recettes	
Montant	Objet	Montant	Objet
1 414 849	Fin de la rénovation de l'hôtel de ville.	1 414 849	Fin de la rénovation de l'école Paul Barroux et des sanitaires Louis Prot.
167 269	Fin de l'opération de rénovation de l'éclairage public.	167 269	Re-végétalisation et embellissement de la commune, réfection des voiries.
			Remboursement d'emprunt in fine « achat de terrains » (janvier 2025).

## V. OPERATION DE VENTE DES TERRAINS

Opération Presbytère			
Dépenses		Recettes	
Objet	Montant	Objet	Montant
Règlement de Lotissement	2 190,00	Terrain Lot A	113 100,00
Repérage amiante	2 502,00	Terrain Lot B	106 500,00
Travaux complémentaires desamiantage	8 868,00	Terrain Lot C	100 500,00
Desamiantage conduits enterrés	11 874,00	Terrain Lot D	122 400,00
Démolition Presbytère (LBS DEMOLITION)	27 032,20		
Démolition Presbytère (LHOTELLIER)	36 627,48		
Etude géotechnique	2 748,00		
Etude géomètre	4 884,00		
Voirie impasse Manier	29 856,60		
Branchement eau potable	4 700,00		
Branchement eaux usées	4 000,00		
Installation compteur général eau	800,00		
Voirie impasse Manier (Solde)	47 276,62		
<b>TOTAL I</b>	<b>183 358,90</b>		<b>442 500,00</b>
+/- value			259 141,10
Opération terrains ICF			
Dépenses		Recettes	
Objet	Montant	Objet	Montant
Géomètre rue Pierre Curie	5 630,40	Emprunt	1 000 000,00
Géomètre rue de Gaulle	6 557,76	rue des Belges Lot 1	135 300,00
Géomètre rue des Belges	1 932,00	rue des Belges Lot 2	134 100,00
Etude de sol rue Pierre Curie et de Gaulle	8 280,00	rue Pierre Curie Lot 1	117 600,00
Architecte PA rue de Gaulle	840,00	rue Pierre Curie Lot 2	119 700,00
Achat terrains nu ICF + Frais d'acte	977 909,26	rue Pierre Curie Lot 3	120 300,00
Achat local ICF + Frais d'acte	182 198,74	rue Pierre Curie Lot 4	120 600,00
Remboursement d'emprunt	1 000 000,00	rue Pierre Curie Lot 5	119 700,00
Effacement réseaux	46 845,49	rue Pierre Curie Lot 6	116 400,00
Compteur ENEDIS	16 093,24	rue de Gaulle Lot 1	132 000,00
Branchement eau potable	28 200,00	rue de Gaulle Lot 2	131 700,00
Branchement eaux usées	24 000,00	rue de Gaulle Lot 3	129 300,00
		rue de Gaulle Lot 4	114 600,00
		rue de Gaulle Lot 5	120 300,00
		rue de Gaulle Lot 6	117 300,00
		rue de Gaulle Lot 7	129 300,00
		Maison des assos ICF	190 000,00
		Suvention Effacement réseaux	35 000,00
<b>TOTAL II</b>	<b>2 298 486,89</b>		<b>3 083 200,00</b>
+/- value			784 713,11
<b>TOTAL I+II</b>	<b>2 481 845,79</b>		<b>3 525 700,00</b>
+/- value			1043 854,21
	Vendu		Promesse de vente

## VI. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

En 2024, afin de financer le projet de rénovation de l'hôtel de ville, la commune a souscrit un emprunt d'1,5 million € auprès de la Caisse d'Epargne.

En janvier 2025 la commune a remboursé son emprunt « in fine » d'1 million d'€ qui a servi à l'acquisition des terrains ICF.

### 1) Annuité prévisionnelle

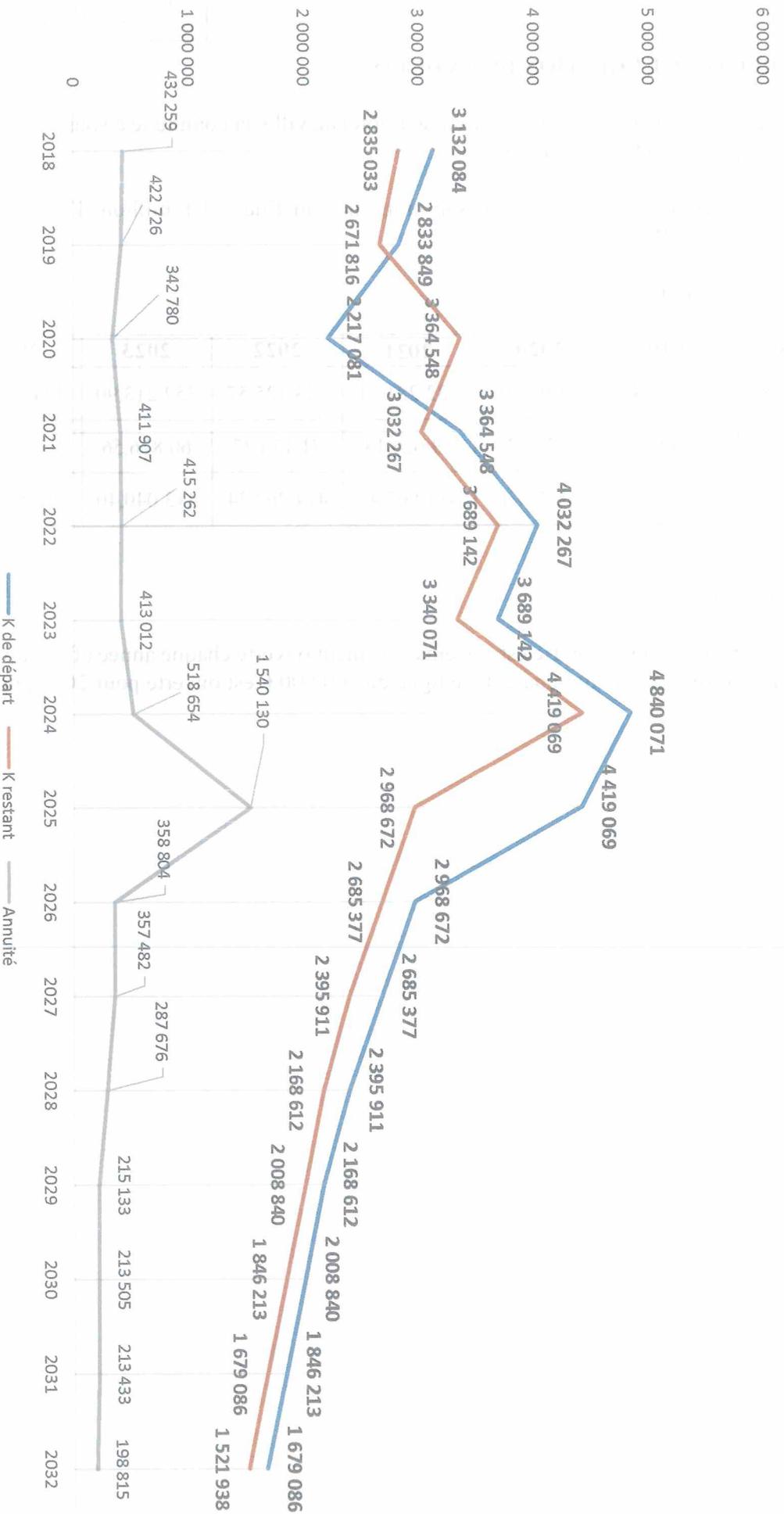
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Capital remboursé</b>	297 050,51	300 029,83	271 992,09	332 281,31	343 125,57	352 213,90	424 307,25	450 397,4
<b>Intérêts remboursés</b>	135 208,82	122 696,12	70 788,33	79 626,18	71 136,77	60 826,56	92 275,93	89 732,73
<b>Annuité totale</b>	432 259,33	422 725,95	342 780,42	411 907,49	414 262,34	413 040,40	516 583,18	540 130,13

### 2) Ligne de trésorerie

Depuis 2022 une ligne de trésorerie est systématiquement ouverte chaque année afin d'apporter de la souplesse dans la trésorerie communale. Une ligne de 300 000 € est ouverte pour 2025 auprès de la Banque Postale

### 3) Evolution de la dette

Evolution de la dette



## ANNEXE 1 - EVOLUTION DES BASES, TAUX ET PRODUITS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>TAUX ET PRODUITS</b>						
TH BASE	5 282 694,00	5 487 024,00	5 390 109,00	5 601 199,00	5 697 679,00	5 810 015,00
		3,87%	-1,77%	3,92%	1,72%	1,97%
TH TAUX	19,78	19,78	21,36	21,36	21,36	21,36
TH Produit	1 044 916,87	1 085 333,35	1 151 327,28	1 196 416,11	1 217 024,23	1 241 019,20
		3,87%	6,08%	3,92%	1,72%	1,97%
TFB	4 670 642,00	4 851 103,00	4 925 756,00	4 970 888,00	5 059 042,00	5 197 042,00
		3,86%	1,54%	0,92%	1,77%	2,73%
TAUX TFB (28,78+25,54)	29,82	29,82	32,20	32,20	32,20	32,20
Produit	1 392 785,44	1 446 598,91	1 586 093,43	1 600 625,94	1 629 011,52	1 673 447,52
		3,86%	9,64%	0,92%	1,77%	2,73%
TFNB	14 718,00	14 445,00	14 417,00	14 980,00	14 118,00	16 066,00
		-1,85%	-0,19%	3,91%	-5,75%	13,80%
TAUX TFNB	50,81	50,81	54,87	54,87	54,87	54,87
Produit	7 478,22	7 339,50	7 910,61	8 219,53	7 746,55	8 815,41
		-1,85%	7,78%	3,91%	-5,75%	13,80%
<b>TAUX ET PRODUITS</b>		2020	2021	2022	2023	2024
TH BASE						
TH TAUX						
TH Produit						
TFB		5 311 806,00	5 347 634,00	5 538 401,00	5 935 713,00	6 306 000,00
		2,21%	0,67%	3,57%	7,17%	6,24%
TAUX TFB (28,78+25,54)		57,74	57,74	54,32	54,32	54,32
Produit		3 067 036,78	3 087 723,87	3 008 459,42	3 224 279,30	3 425 419,20
		83,28%	0,67%	-2,57%	7,17%	6,24%
TFNB		15 938,00	14 484,00	17 226,00	17 731,00	18 500,00
		-0,80%	-9,12%	18,93%	2,93%	4,34%
TAUX TFNB		54,87	54,87	51,62	51,62	51,62
Produit		8 745,18	7 947,37	8 892,06	9 152,74	9 549,70
		-0,80%	-9,12%	11,89%	2,93%	4,34%

**ANNEXE 2 – EVOLUTION DES RATIOS DE LA COMMUNE DE LONGUEAU**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	Moyenne communes de même strate	CD 80 2023/hab.	Région 2023/hab.
Dépenses réelles de fonctionnement/habitant	1040	1055	1026	1042	1829	1062	1067	1059	1119	1163	1078	533
Dépenses de personnel/habitant	694	703	712	755	767	740	707	690	677	604	249	68
Produit des impositions directes/habitant	438	484	503	517	524	528	539	516	553	574	43	3
Recettes réelles de fonctionnement/habitant	1058	1075	1065	1066	1821	1067	1066	1085	1172	1307	1227	586
Dépenses Equipement brutes/habitant	22	41	59	56	64	38	116	331	175	398	102	34
Encours de la dette/habitant	627	606	567	517	467	594	528	635	570	767	384	561
DGF/habitant	144	121	106	102	98	108	105	102	105	159	156	NC

*Attention : changement de population INSEE : 5802 en 2015 - 5738 en 2021 - 5810 en 2022 – 5859 en 2023*

*source : collectivités-locales.gouv.fr*